



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs les membres du Comité Technique  
paritaire

Ce comité technique de juin a lieu dans des conditions particulières de préparation. Un groupe de travail a eu lieu hier, les représentants de l'Unsa Education s'étonnent quelque peu de la manière dont les débats y ont été menés. Les documents préparatoires reçus la semaine précédente ne comportaient, en ce qui concerne le 1er degré, que les noms des écoles, les données chiffrées des effectifs mais pas le nombre de postes rattachés à chaque école suite au CDEN de cet hiver. Dommage.

**Parlons de la tenue des débats et échanges.** Visiblement, votre administration avait choisi de ne révéler aucune des éventuelles mesures que vous allez proposer aujourd'hui. Difficile, vous l'avouerez, de considérer cela comme un véritable échange. Certes des situations ont été évoquées mais seulement à l'initiative des représentants des personnels ou à quelques rares exceptions de la part d'un ou deux Inspecteurs de circonscription. Si notre rôle n'est pas selon vous de toujours nous opposer mais aussi de proposer comme nous l'entendons à l'Unsa Éducation, nous sommes en mesure de pouvoir échanger de façon constructive nous semble-t-il, autour d'éventuels retraites de postes tout comme nous comprenons fort bien que vous faites avec les moyens dont vous disposez. Les questions de choix sont ensuite discutables et il est intéressant de pouvoir le faire.

Les propositions que vous allez faire aujourd'hui, nous le savons bien ont valeur de décisions juste avant le CDEN qui aura lieu début juillet. L'Unsa Éducation regrette que le peu de temps entre le groupe de travail et le CT ne permette pas ces échanges constructifs.

**Pour revenir au contenu de ce comité technique sur la répartition, en termes de postes, des moyens alloués à la Loire.**

L'Unsa Éducation souhaite savoir si deux postes de psychologue scolaire du 1er degré ont été retirés de l'offre faite lors du mouvement des psychologues de l'éducation nationale ? Un sur Feurs et un sur St Etienne les Ovides.

En ce qui concerne les postes à visée de **prise en charge de la difficulté scolaire dans et hors du champ du handicap**, la demande est forte vis à vis d'une population élève de plus en plus présente dans les classes. Il va falloir que la Loire continue ses efforts dans ce domaine tant sur l'aide apportée par les membres des pôles ressources que par les dispositifs type Ulis pour le 1er degré que dans le secondaire avec la question des SEGPA qui devient centrale tout comme les Ulis collège ou Lycée.

Dans les établissements, les unités d'enseignements travaillent à la mise en place d'unité externalisées. Cela demande beaucoup de présence humaine pour permettre une inclusion réussie. L'Unsa Éducation demande que vous en teniez compte dans vos prévisions en direction des équipes d'établissement spécialisés mais aussi en direction des établissements ou écoles recevant ces unités externalisées.

Par ailleurs, la problématique de l'inscription de ces jeunes dans les établissements d'inclusion n'est toujours pas résolue ... l'accès à cybercollège de fait non plus.

L'aide et la prise en charge **des élèves allophones** sur l'ensemble du département demande un maillage des interventions des collègues en poste sur les UPE2A, tant dans le 1er que dans le 2<sup>nd</sup> degré. Il existe cependant une disparité dans le rattachement des postes qui crée une inéquité

indemnitaires entre ces collègues. Pourriez-vous apporter une solution qui permette à tous d'avoir une prise en compte matérielle de leur spécificité (déplacement, interventions en REP ou REP+ non reconnues, achat de matériels spécifiques non fournis par les mairies ou par l'Éducation Nationale) ?

Il est un point qui, bien sûr, ne trouvera pas de solution aujourd'hui. Ce sont toutes les demandes liées à **des effectifs trop importants dans de nombreuses écoles** pour permettre un travail plus individualisé et plus proche de chaque élève. Composante pourtant reconnue essentielle par le ministère avec la mise en place des classes à effectifs réduits pour lutter contre la difficulté d'apprentissage rencontrée par de jeunes élèves fréquentant des écoles estampillées éducation prioritaire.

Que penser de la prise en compte **de la spécificité rurale** de notre département ? Certaines situations sont criantes et mettent en difficulté certaines zones ligériennes. Certes des fonctionnements partagés sont à trouver mais pour cela les mairies ont besoin de temps parfois. Les calendriers des uns et des autres ne sont pas toujours compatibles malheureusement.

Hors rural, la politique que vous souhaitez mener, de **globalisation des moyens** à l'échelle d'une commune, ne nous semble pas applicable partout loin de là. Les mouvements que vous voulez voir se mettre en place dans la gestion des inscriptions par les mairies demande du temps, tant pour les élus, que pour les familles. Nous en revenons toujours à ce même paramètre : le temps.

Que ce soit pour les regroupements avec ou sans direction mutualisée, les évolutions structurelles avec des cours déplacés sur d'autres structures (collège pour les CM2), donnez le temps à tous les acteurs de peser le pour et le contre, d'accepter le changement si besoin, de faire évoluer les projets et surtout de toujours garder à l'esprit le bien-être des élèves et les conditions de travail des personnels.

**Pour le second degré**, l'Unsa Éducation ne peut que regretter l'augmentation du seuil d'effectif pour les collèges dans les sections que ce soit 26 en 6ème ou 29 voire 30 en 5ème, 4ème et 3ème. Le travail autour de la difficulté d'apprentissage n'en est pas simplifié loin de là, et le travail d'inclusion non facilité.

**Concernant les lycées et les lycées pro**, dans la mesure où les documents d'accompagnement de la réforme du lycée ne sont pas encore arrivés, il est bien difficile de faire quelque commentaire qui soit, si ce n'est que tout va devoir être réglé dans les toutes premières semaines de la rentrée, ce qui risque encore une fois de bousculer les équipes et de cristalliser des tensions.

**Etablissements privés** : les pratiques de certains établissements privés du centre du département (MFR Montbrison, Puits de l'Aulne à Feurs...) qui prennent des décisions de redoublement en lieu et place des conseils de classes, c'est-à-dire, procèdent à l'inscription d'élèves issus d'autres établissements sur le niveau de classe déjà pratiqué cette année, donc déclarent que l'élève redouble chez eux, avant même la tenue des conseils de classes. Le privé n'aurait donc pas à suivre les mêmes règles que le public en termes d'orientation ?

**Pour terminer**, l'Unsa Éducation regrette la mise en place hâtive de certaines mesures qui d'apparence positive ont un impact fort et négatif sur l'ensemble du système d'enseignement public à l'échelle d'un territoire. Les instances administratives locales font avec ce qu'elles ont en terme de moyens. C'est au niveau ministériel que s'adresse cette conclusion car si l'Éducation Nationale souffre d'une crise de « vocations », l'horizon proposé n'est pas là pour rassurer et faire miroiter un avenir professionnel attrayant. L'enquête nationale réalisée dernièrement par le SE-Unsa montre un fort attachement à la profession exprimé par plus de 80% des enseignants, attachement contrebalancé par des avis plus pessimistes et assez négatifs sur les conditions de travail, la reconnaissance professionnelle et les évolutions et perspectives proposées.

Pour l'Unsa Education : Anne Brunet, Vincent Rome et Maëlle Laurent